



**Ville de Parentis-en-Born**

## **APPEL À PROJETS D’AFFICHES POUR LA FERIA 2026 DE PARENTIS-EN-BORN**



**La Feria de Parentis-en-Born, la “Sen Bertomiu”, se déroulera du vendredi 7 au mardi 11 août 2026. Comme chaque été, elle invitera habitants et visiteurs à célébrer ensemble nos traditions festives et taurines, entre amis ou en famille, du matin jusqu’au bout de la nuit. À cette occasion, la Ville lance un appel à projets pour créer l’affiche officielle de l’édition 2026. Ouvert à tous, ce concours est une invitation à exprimer votre vision de la Feria, à travers vos pinceaux, crayons, appareils photo ou outils numériques.**

**Laissez parler votre créativité !**

La Feria de Parentis est une source d’inspiration riche et plurielle. Elle évoque bien sûr un univers festif fait de musique, de bandas, d’harmonies, de bodegas, ou encore de traditions landaises, mais elle ne se limite pas à une seule représentation. Elle peut aussi suggérer des ambiances, des émotions, des instants partagés, ou une vision personnelle de la fête.

Les participantes et participants sont ainsi invités à s’emparer librement de cet imaginaire. Les éléments emblématiques de la Feria – ses couleurs, ses symboles, ses moments forts – peuvent être utilisés, détournés ou simplement suggérés, sans obligation. L’objectif est avant tout de proposer une création originale, singulière et expressive, qui reflète une interprétation artistique personnelle.

Dans cet esprit, la Ville souhaite mettre à l'honneur une fête vivante, accessible et conviviale, qui se déploie dans les rues, autour des arènes Roland Portalier et au cœur de la vie locale. Une fête de jour comme de nuit, faite de rencontres, de mouvements, de joie collective et de diversité. L'affiche pourra s'inspirer de cette dynamique sans contrainte, en laissant toute sa place à l'imagination.

**À noter** : une affiche spécifique dédiée aux novilladas fera l'objet d'une création distincte, en dehors du présent concours.

## **1. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, quelle que soit leur profession, résidant en France et au choix : dessinateur, plasticien, auteur graphique, professionnel ou non.



## **2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET D’AFFICHE POUR LES PARTICIPANTS**

Les affiches devront être fournies au format numérique uniquement et en haute définition.

Elles devront respecter les contraintes suivantes :

- **Résolution minimale : 300 dpi**
- **Format : 29,7 x 42 cm (A3 portrait)**
- **Format informatique : JPEG ou PDF**
- **Les éléments graphiques doivent être déclinables sur d'autres supports (gobelets, insertions pub, bannières web...)**

La Ville de Parentis-en-Born se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de reporter l'appel à projets, si les circonstances l'y obligent. **D'autre part, le prix pourra être déclaré infructueux.** Dans ce cas, le service organisateur de la Feria fera concevoir un autre visuel. Elle se réserve également le droit de refuser une œuvre qui ne correspondrait pas à la promotion et à la

valorisation de cette manifestation festive. La responsabilité de la Ville de Parentis-en-Born ne saurait être engagée de ce fait.

Toutes les techniques possibles sont autorisées pour réaliser cette affiche : publication assistée par ordinateur, photographie, peinture, dessin, collage, etc...

Les mentions "Feria Sen Bertomiu – du 07 au 11 Août 2026" et "Parentis-en-Born" devront apparaître distinctement et lisiblement sur le visuel. La Ville de Parentis-en-Born se réserve le droit d'apporter quelques modifications marginales (modification de la typographie, palette de couleurs) dans l'œuvre retenue, sans que cela ne la modifie ou n'en change l'esprit et uniquement dans le but d'améliorer la lisibilité de l'œuvre. Elle y insérera, finalement, le logo de la ville et des partenaires.

La Ville de Parentis en Born décline toute responsabilité dans le cas où des personnes figurant sur des photographies feraient valoir des dommages-intérêts. Chaque participant déclare que son œuvre est entièrement originale et ne contient aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la Ville de Parentis-en-Born. Les candidats acceptent que leurs noms soient publiés sans que ceci n'ouvre de droits.



### 3. LE CALENDRIER

- Transmission des projets d'affiche et de détails par les participants : **jeudi 14 mai à 12h (au plus tard)**,
- La Ville de Parentis-en-Born dévoilera l'affiche gagnante **le 12 juin 2026**.

**Attention ! transmissions uniquement par courriel à l'adresse [communication@parentis.fr](mailto:communication@parentis.fr)**

### 4. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les affiches seront présentées à un collège d'élus et de personnalités qualifiées.

Après délibération du collège d'élus et désignation d'un classement, il sera remis les prix suivants :

- Le lauréat sera indemnisé à hauteur de 500 € TTC,
- Les participants arrivés 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> seront indemnisés à hauteur de 200€ TTC chacun,
- Aucune indemnisation pour les dossiers non retenus.

L'œuvre primée devient propriété de la Ville de Parentis-en-Born. Les œuvres non retenues seront, quant à elles, à retirer auprès du Service Communication de la Ville de Parentis-en-Born dans un délai de 3 mois après la date limite de remise.

Par leur participation à l'appel à projets, les concurrents acceptent en totalité le présent règlement.

## 5. DROITS D'AUTEUR, DROITS D'UTILISATION

Le lauréat cèdera à la Ville de Parentis-en-Born, l'original de son projet ainsi que l'ensemble des droits d'exploitation et de propriété, commerciale ou non, notamment les droits de reproduction sur tout support, et ce, à titre gratuit pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux et en toute exclusivité.



**Ville de Parentis-en-Born**

258 Avenue Foch – BP 42 - 40161 Parentis-en-Born Cedex  
Tél : 05 58 78 40 02

[www.parentis.fr](http://www.parentis.fr)